
627ème séance plénière

FSC Journal No 633, point 4 de l'ordre du jour

DÉCISION No 11/10
DOCUMENT DE VIENNE PLUS
MOMENT CHOISI POUR LA DÉMONSTRATION DE NOUVEAUX
TYPES DE SYSTÈMES D'ARMES ET ÉQUIPEMENTS
D'IMPORTANCE MAJEURE

Le Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS),

Réaffirmant que le Document de Vienne 1999 de l'OSCE reste un instrument clef pour les mesures de confiance et de sécurité (MDCS) et notant la détermination des États participants de mettre à jour, selon que de besoin, et de réviser le Document de Vienne 1999, en accordant une attention particulière au renforcement des instruments actuels pour les MDCS,

S'efforçant de mettre à jour le Document de Vienne 1999 conformément aux principes définis dans la Décision No 1/10 (FSC.DEC/1/10 du 19 mai 2010) établissant une procédure pour l'intégration des décisions pertinentes du FCS dans le Document de Vienne.

Prenant en compte la Décision No 7/10 (FSC.DEC/7/10 du 29 septembre 2010) sur les négociations relatives au Document de Vienne 1999, soulignant l'importance d'un mécanisme pour mettre à jour régulièrement le Document de Vienne,

Décide de modifier le paragraphe (31) du Chapitre IV, Démonstration de nouveaux types de systèmes d'armes et équipements d'importance majeure, qui se lira comme suit :

(31) L'État participant qui, le premier, déploiera, au sein de ses forces militaires dans la zone d'application, un nouveau type de système d'armes et équipements d'importance majeure tel que spécifié dans les dispositions relatives aux informations sur les forces militaires, organisera à la première occasion, mais au plus tard un an après le début du déploiement, une démonstration à l'intention des représentants de tous les autres États participants², qui pourrait coïncider avec d'autres activités dont il est fait mention dans le présent document. À titre exceptionnel, afin de tenir compte d'autres événements tenus en parallèle, les États participants peuvent organiser la démonstration avant même le déploiement officiel du nouveau type de système d'armes et d'équipements d'importance majeure au sein de leurs forces militaires, pendant toute phase du processus de déploiement, dans l'attente de sa disponibilité physique.